



Formulaire (Programme pluriannuel 2024-27)

Dépôt de demandes d'examen préliminaire en vue du financement de mesures dans le domaine du trafic aérien

25.03.2024

Les demandes d'examen préliminaire sont à adresser à :

Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)
Financement spécial du trafic aérien
CH-3003 Berne
spezialfinanzierung@bazl.admin.ch

**Nous vous prions de lire attentivement le programme pluriannuel 2024-2027 (voir page internet
du Financement spécial du trafic aérien) avant de remplir le formulaire !**

Nom du requérant /de la requérante :
Désignation de la mesure :

Introduction

Aux termes de la loi sur les subventions, les aides financières ne sont allouées que sur demande. Le présent formulaire de demande d'examen préliminaire est établi à l'usage des personnes ou organisations qui souhaitent que l'OFAC examine la mesure qu'ils projettent de mettre en œuvre avant de déposer une demande en bonne et due forme (**examen préliminaire**). Cette procédure permet au/à la requérant/e de savoir de manière relativement simple si la mesure envisagée est susceptible de bénéficier d'une aide.

En ce qui concerne les informations de base sur les aides financières (bases légales, finalité), les domaines encouragés, les critères que les mesures doivent remplir pour bénéficier d'une contribution et les indications sur le dépôt des demandes, on renverra au *Guide sur les demandes de financement en faveur de mesures dans le domaine du trafic aérien* ainsi qu'au Programme pluriannuel 2024-2027.

Les requérants et requérantes fournissent les informations suivantes :

- Informations concernant le/la requérant/e (formulaire K-A) ;
- Informations concernant la mesure (formulaire K-B) ;

Les explications correspondantes figurent sur chaque formulaire.

Par souci d'efficacité et d'uniformité dans l'évaluation des demandes d'examen préliminaire, un formulaire type, disponible sous forme électronique, a été créé à l'intention des requérants et requérantes. Les demandes informelles ne sont pas admises. Attendu que l'examen préliminaire se base sur des informations sommaires, son résultat **n'est pas juridiquement contraignant**.

Les demandes d'examen préliminaire, rédigées dans l'une des trois langues officielles de la Confédération ou en anglais, doivent être adressées sous forme électronique à l'adresse : spezialfinanzierung@bazl.admin.ch d'ici au **31 mai au plus tard**.

Formulaire K-A Informations concernant le/la requérant/e

K-A1 Forme juridique et coordonnées du/de la requérant/e

Société inscrite au registre du commerce :	Forme juridique :
Adresse et siège social :	
Nom, prénom (contact pour correspondance) :	Fonction, titre :
Téléphone :	E-mail :

K-A2 Nature et étendue des activités commerciales exercées par le/la requérant/e

Veuillez indiquer la nature et l'étendue des activités commerciales exercées par le/la requérant/e (ne mentionner que les plus importantes) :

Formulaire K-B Informations concernant la mesure

La décision d'octroi d'aides financières par la Confédération est conditionnée aux effets que la mesure est censée déployer en Suisse dans les domaines de la protection de l'environnement, de la protection contre les infractions (sûreté) et de la sécurité. Les informations exigées ci-après permettent d'évaluer ces effets.

K-B1 Description de la mesure

Veillez décrire brièvement la mesure : (si la mesure concerne un aéronef, veuillez indiquer l'immatriculation, par exemple HB-ABC)

K-B2 But de la mesure

Veillez décrire brièvement le but visé par la mesure :

K-B3 Effet de la mesure pour le domaine d'application choisi

Veillez décrire en détail les effets escomptés de la mesure sur le domaine d'application choisi (cf. section B5 : environnement, sûreté ou sécurité). Exposez la situation actuelle et le résultat attendu. Mentionnez les bases, méthodes ou hypothèses sur lesquelles se fondent les effets décrits.

Il faut viser à ce que l'effet soit le quantifiable possible.

La présentation de l'efficacité est l'élément essentiel qui permet à l'OFAC d'évaluer si une demande doit être déposée ou pas. Décrire l'effet de la mesure est de la responsabilité du demandeur : plus la description de l'effet de la mesure est détaillée, plus le feedback sera spécifique.

Prière de joindre les **documents qui démontrent ou étayent les effets de la mesure.**

K-B4 Critère du caractère facultatif

La mesure répond-elle à une obligation de nature légale (loi, ordonnance, décision ou décision judiciaire) ?	
<input type="checkbox"/>	Oui , la mesure répond entièrement à une obligation de nature légale ⇒ Attention : <i>a priori, il ne sera pas donné suite à la demande.</i>
<input type="checkbox"/>	La mesure répond partiellement à une obligation : elle se décompose en un volet obligatoire (p. ex. exigences minimales) et un volet facultatif (p. ex. il est possible d'aller au-delà des exigences minimales). ⇒ Attention : <i>a priori, la demande ne sera acceptée que pour le volet facultatif. Il convient dès lors de décrire séparément ce volet facultatif car c'est uniquement sur lui que portera l'évaluation de la demande.</i>
<input type="checkbox"/>	Non , la mesure est entièrement due à l'initiative du/de la requérant/e. ⇒ Attention : <i>a priori, la demande remplit globalement le critère du caractère facultatif.</i>

K-B5 Domaine d'application

Veuillez cocher le domaine d'application.

- Protection de l'environnement (art. 37d LUMin)** : Mesures destinées à limiter les effets du trafic aérien sur l'environnement
- Protection contre les infractions (sûreté) (art. 37e LUMin)** : Mesures destinées à protéger le trafic aérien contre les infractions
- Sécurité (art. 37f LUMin)** : Mesures destinées à promouvoir un niveau élevé de sécurité technique dans le trafic aérien

K-B6 Mise en œuvre de la mesure (le calendrier et les échéances)

Début de la mise en œuvre*:	Mise en œuvre achevée le :
* Remarque : en général aucune subvention n'est versée pour les coûts engendrés avant la date de la décision d'octroi.	

K-B7 Financement de la mesure

Veillez établir le plan de financement approximatif de la mesure (le cas échéant, en vous limitant au volet facultatif de la mesure [➔ section B4]) :

Plan de financement	Montant	Part en %
Financement propre (prestation propre)		
Apports de tiers (aux conditions commerciales)		
Demande de contribution à la Confédération (➔ Financement spécial du trafic aérien)		
Part assurée par d'autres subventions, incitations financières, etc. demandées/obtenues		
Total		100%

Commentaires / Informations complémentaires

--